



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insecticides

Question écrite n° 38028

Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la vive inquiétude des apiculteurs à l'égard de la pollution des sols induite par l'insecticide baptisé « Gaucho ». D'un point de vue scientifique (études du CNRS et de l'INRA), la toxicité à doses sublétales ainsi que la rémanence de l'imidaclopride - matière active du Gaucho - et de ses métabolites se confirment. Les apiculteurs ont par ailleurs engagé une action juridique contre le recours de Bayer en Conseil d'Etat. Elle lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour que le Gaucho, dont les effets nocifs sont confirmés scientifiquement, ne puisse plus polluer les sols.

Texte de la réponse

Les apiculteurs font état, plus particulièrement depuis 1997, de baisses de miellées de tournesol, consécutives à l'emploi d'insecticides systémiques en traitement des semences. Les premières études entreprises en 1998 avaient conduit le ministère de l'agriculture et de la pêche à retirer au début de l'année 1999 de manière provisoire l'autorisation de mise sur le marché du « Gaucho » (insecticide systémique à base d'imidaclopride) pour l'usage « traitement des semences de tournesol ». Dans le même temps, des études complémentaires étaient demandées ainsi qu'une enquête d'épidémiologie surveillance. La totalité des résultats de ces investigations a été transmise, pour évaluation à la commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires à usage agricole qui a souhaité : obtenir certaines précisions relatives aux études ; auditionner les responsables d'étude en novembre ; auditionner les apiculteurs en décembre. Cette commission pourra dès lors formuler son avis, contribuant en cela à la proposition que fera le comité d'homologation des produits antiparasitaires à usage agricole au ministre de l'agriculture et de la pêche. Ce dernier, à l'issue de cette procédure incontournable, pourra prendre la décision la mieux adaptée qui sera notifiée aux autorités européennes.

Données clés

Auteur : [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38028

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6765

Réponse publiée le : 25 décembre 2000, page 7315